



Déclaration du SNEP / FSU

CAP du 17 janvier 2019

Monsieur (Madame la représentante du) le recteur,

Mesdames, Messieurs membres de cette commission académique

L'installation de cette CAPA, suite aux dernières élections professionnelles met une nouvelle fois à l'honneur le SNEP-FSU. Nous sommes très fiers de la solidité renouvelée et même renforcée de notre représentativité ; nous disposons d'une représentativité et d'une force exceptionnelles pour la défense de l'enseignement de l'EPS.

Dans un contexte difficile, les enseignants d'EPS se sont massivement exprimés en faveur du SNEP-FSU. Notre liste recueille plus de 83% des suffrages exprimés pour le vote à la CAP Nationale des professeurs et CE d'EPS, regagne le 9^{ème} siège à la CAPN sur les 9 possibles. A la CAP Académique nous obtenons 83,75 % avec 8 sièges ce qui représente dans notre académie 55,37% des inscrits. Nos collègues ont de nouveau confirmé de manière massive leur attachement et leur forte adhésion aux valeurs, aux revendications et au travail que mène le SNEP-FSU pour l'EPS, le sport scolaire et les personnels. Ce vote nous conforte dans notre rôle et dans nos responsabilités de représentants au service de toute la profession. Le ministère doit en prendre acte et aurait tort de déconsidérer le dynamisme des enseignants d'EPS en amputant la place de l'EPS dans l'école.

Les résultats du SNEP-FSU doivent conduire à l'ouverture de négociations sur un ensemble de textes officiels concernant notre discipline. Dès lors, l'EPS, dans ses programmes en collège, en lycée, en LP, dans ses horaires et à l'intérieur des examens (DNB, baccalauréat), doit être revue, afin que notre discipline reprenne sa place légitime au sein d'un service public novateur.

Sur le terrain des réformes et de la politique, nous continuons de contester la réforme du collège qui a soustrait l'évaluation EPS du brevet des collèges. Maintenant arrive la réforme du lycée qui supprime notamment l'enseignement d'exploration et de complément en EPS et met l'option EPS en concurrence avec d'autres. Nous nous insurgons aussi contre la réduction des horaires EPS en lycée professionnel. Notre ministre semble ignorer que l'EPS est aussi une voie de la réussite.

Le SNEP-FSU se refuse à faire une demande de dossier RQTH pour l'EPS.

Nous dénonçons les orientations défendues dans CAP 22 remettant en cause le paritarisme. Supprimer toute représentation des personnels lors des CAPA serait une régression de leurs droits. Personne, au sein de notre institution n'y a intérêt, cela ne ferait

qu'envenimer les relations. Une vraie revalorisation du dialogue social passe par des moyens syndicaux spécifiques dégagés pour les élus du personnel. Il est essentiel que cela perdure.

D'autre part, nous rappelons notre désaccord avec les choix du gouvernement, notamment, le gel de la valeur du point d'indice, alors qu'en parallèle il se prononce sur le doublement du CICE. (40 milliards d'euros, soit près de 80% du budget de l'éducation nationale). Pourtant les besoins éducatifs essentiels. Nous sommes dans une période où les inégalités sont dénoncées de façon criante par de nombreuses mobilisations. Nous défendons l'idée que les moyens alloués à l'EPS, à l'école, aux services publics dépendent des besoins exprimés et non d'une gestion comptable inefficace.

Le SNEP-FSU continue à revendiquer la nécessité de revalorisation importante des rémunérations des enseignants. Il y a également la question des différentes classes ou grades. Les mandats syndicaux que la FSU défend sont ceux d'une carrière en une seule classe ou grade. Dans la construction actuelle de la grille, la FSU considère que l'objectif à atteindre est de permettre à l'ensemble des agents du corps d'accéder à la classe exceptionnelle et à ses indices terminaux. Sa traduction dans les faits suppose à la fois d'agir sur le ratio fixant le nombre de places maximum de la classe exceptionnelle, mais aussi sur la possibilité de transférer des promotions du vivier 1 au vivier 2 ainsi qu'à l'élargissement des conditions d'accès au vivier 1.

L'éducation nationale a besoin de collectifs de travail solides. Faire la démonstration des inégalités de traitement dans l'accès au plus haut grade ne renforce pas la solidarité des collectifs d'enseignants. Cela les fragilise en induisant pour les non élus des frustrations et un manque de reconnaissance pour les services qu'ils rendent à l'état.

Pour revenir sur les dernières élections, un constat s'impose sur les modalités de participation qui, même si elle ont été significative pour le corps des professeurs d'EPS, celle-ci reste encore bien inférieure à celle de 2008. Le kiosque de vote qui devait être installé dans chaque établissement, ne l'a pas été systématiquement, et dans le cas contraire, n'offrait pas des conditions garantissant l'anonymat. La procédure électronique comportait nombre de problèmes : multiplication des étapes échelonnées dans le temps, divers dysfonctionnements du réseau informatique, délai incompréhensible de récupération des identifiants, enfin beaucoup de freins pour un geste qui devrait être simple. Le retour au vote à l'urne sur le lieu de travail favoriserait sans conteste la participation du plus grand nombre et notamment des plus précaires (aéd, avs, aesh, contractuels).

Par ailleurs, sur le terrain de l'EPS, les suppressions de postes ont déjà marqué au fer rouge la rentrée 2018 dans notre académie. Des élèves sont encore à ce jour orphelin d'un professeur d'EPS : manque deux enseignants au collège de Monsempron Libos dans le 47 ; dans le 24 au LP de Chardeuil toujours pas de remplaçant sur le congé maternité, ceci malgré un recours massif à des emplois de contractuels. Résultats : des centaines d'heures d'EPS n'auraient pas été honorées cette année scolaire par faute de recrutement suffisant d'enseignant d'EPS titulaires en établissements et en zones de remplacement. La politique académique qui tente de colmater les brèches avec des contractuels montre

toute sa fragilité, alors que 10% de TZR, comme le Snep-Fsu le revendique, assurerait l'ensemble des besoins.

Quant aux projets d'augmentation massive des heures supplémentaires à la rentrée prochaine, cette recette a déjà échoué sous le mandat du président Sarkozy. Ces nouvelles mesures n'auront comme conséquences que d'accroître les tensions dans les établissements : à l'intérieur des équipes pédagogiques, entre équipes pédagogiques, entre les personnels et la direction. Il est regrettable que la dégradation des conditions de travail soit devenue une variable d'ajustement sur le terrain de l'emploi. Nous continuerons de nous battre pour un budget à la hauteur de nos ambitions pour nos élèves.

Tous les élu-e-s titulaires et suppléants doivent être en mesure de pouvoir assurer leur mandat, en disposant des documents et du temps nécessaire pour préparer chaque CAPA et FPMA. Ceci afin de pouvoir intervenir efficacement. Cela se passe, bien évidemment, grâce au travail des services administratifs du rectorat que nous saluons.

Nous nous devons de rappeler clairement le mandat donné par nos collègues :

- Un respect de la transparence dans les actes de gestion,
- Un accès à une carrière pleine et entière pour toutes et tous,
- Disposer de règles équitables et justes pour toutes et tous.

Qu'il ne soit pas celui des aléas, du pouvoir discrétionnaire, de la pseudo-méritocratie. Nous serons le garant du droit de chacun dans le cadre du respect du droit de toutes et tous.

(Monsieur le Recteur) Au regard de l'exceptionnelle représentativité que nous confère le dernier scrutin de décembre 2018 ; qui aiguise davantage encore notre responsabilité et nos engagements présents et futurs,

Sachez que nous remplirons avec conviction le mandat qui nous est confié et nous associerons en permanence nos collègues à notre activité, afin d'être un relai de leurs revendications dans cette instance.